

MICROWAVE VISION

Siège social : 17, avenue de Norvège - 91140 Villebon sur Yvette
Société anonyme au capital de 1.256.433 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

MICROWAVE VISION

Siège social : 17, avenue de Norvège – 91140 Villebon sur Yvette
Société anonyme au capital de 1.256.433 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'assemblée générale de la société MICROWAVE VISION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MICROWAVE VISION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des Actifs incorporels

Les goodwills, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 13 531 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes « 6.9 Dépréciation » et « 10.1 Goodwill » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests fondés sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs, et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités ou divisions sous le contrôle de la direction du Groupe et nous avons vérifié que les notes « 6.9 Dépréciation » et « 10.1 Goodwill » de l'annexe donnent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Impôts différés actifs au titre des déficits reportables

La société reconnaît les actifs d'impôts différés selon les modalités décrites dans la note « 6.20 Impôt sur le résultat » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de reconnaissance des impôts différés actifs au titre des déficits reportables ainsi que les prévisions de bénéfices futurs imposables et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note « 6.20 Impôt sur le résultat » de l'annexe donne une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport sur la gestion du groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

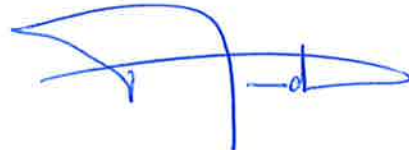
Fait à Paris, le 27 avril 2018

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

François AUPIC

Auditeurs & Conseils Associés



Philippe MENDES

Etats financiers consolidés

31/12/2017



17, Avenue de Norvège
91140 Villebon sur Yvette



7.2	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	27
8	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	28
8.1	ACTIVITE.....	28
8.2	ORGANIGRAMME	29
8.3	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	29
9	COMPARABILITE DES COMPTES	33
9.1	CHANGEMENTS COMPTABLES	33
9.2	VARIATIONS DE PERIMETRE.....	33
10	EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN, DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS	34
10.1	GOODWILL.....	34
10.2	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	35
10.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	36
10.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	37
10.5	AUTRES ACTIFS LONG TERME.....	37
10.6	STOCKS.....	38
10.7	CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS	39
10.8	CREANCES D'IMPOT COURANT	40
10.9	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	40
10.10	CAPITAL SOCIAL.....	40
10.11	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	43
10.12	IMPOTS DIFFERES.....	43
10.13	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES.....	43
10.14	AUTRES PASSIFS A COURT TERME	45
10.15	JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	45
10.16	REPARTITION DES ACTIFS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE.....	46
10.17	CHIFFRE D'AFFAIRES	46
10.18	ACHATS CONSOMMES.....	47
10.19	CHARGES EXTERNES.....	47
10.20	CHARGES DE PERSONNEL.....	48
10.21	DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS.....	48
10.22	RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	49
10.23	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS.....	49
10.24	RESULTAT FINANCIER.....	50
10.25	IMPOT SUR LES RESULTATS.....	50
11	RISQUES	53
11.1	RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS.....	53



1 Etat de la situation financière

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Note
Goodwill	13 531	13 531	10.1
Immobilisations incorporelles	830	759	10.2
Immobilisations corporelles	10 616	10 618	10.3
Autres actifs financiers non courants	1 002	663	10.4
Actifs d'impôt différé	3 221	4 041	10.12
Autres actifs long terme	49	87	10.5
Actifs non courants	29 247	29 700	
Stocks	10 526	10 366	10.6
Clients et comptes rattachés	28 751	30 800	10.7
Créances d'impôt courant	2 979	2 725	10.8
Autres actifs courants	2 295	2 806	10.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 236	26 655	10.9
Actifs courants	69 787	73 351	
TOTAL ACTIF	99 034	103 051	

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Note
Capital	1 256	1 256	
Primes	52 485	52 485	
Réserves	13 454	12 562	
Ecart de conversion	<367>	223	
Résultat consolidé	1 343	1 044	
Capitaux propres (part du groupe)	68 171	67 570	5
Participations ne donnant pas le contrôle	1 629	2 849	5
Total capitaux propres	69 800	70 420	
Dettes financières à long-terme	4 735	5 657	10.13
Engagements envers le personnel	896	793	10.11
Passifs non courants	5 631	6 450	
Dettes financières à court terme	924	3 080	10.13
Provisions courantes	752	791	10.11
Fournisseurs et comptes rattachés	11 131	10 486	10.14
Passifs d'impôt courant	409	476	
Autres passifs courants	10 389	11 348	10.14
Passifs courants	23 604	26 181	
TOTAL PASSIF	99 034	103 051	



2.1 Résultat par action

Les résultats par action, présentés ci-dessous, sont calculés à partir du résultat net – part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de nouvelles sociétés consolidées ;
- le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net – part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des bons de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

Résultat par action	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net part attribuables aux propriétaires de la société mère	1 343	1 044
Nb moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	6 282 166	6 282 166
Résultat de base par action	0,21	0,17

Résultat dilué par action	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net part attribuables aux propriétaires de la société mère	1 343	1 044
Nb moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	6 282 166	6 282 166
Nb moyen pondéré de titres retenus au titre des éléments dilutifs	310 000	318 000
Nb moyen pondéré pour le calcul du résultat net dilué par action	6 592 166	6 600 166
Résultat dilué par action	0,20	0,16

Les seuls instruments dilutifs sont les bons de souscription d'actions présentés à la note 10.10.



4 Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat part du groupe	1 343	1 044
Résultat part des minoritaires	<691>	<881>
Résultat net (y compris intérêts minoritaires)	652	163
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 911	2 670
Plus et moins-values de cession	55	<1>
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	3 618	2 832
Coût de l'endettement financier net	591	672
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	1 580	1 374
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	5 789	4 878
Impôts versés	<1 620>	<879>
Variation du BFR lié à l'activité	1 482	681
Flux de trésorerie générés par l'activité	5 650	4 679
OPERATION D'INVESTISSEMENT		
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	<2 751>	<3 601>
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8	30
Décassements liés aux acquisitions d'actifs financiers non courants	<299>	<36>
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants	3	9
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	<3 040>	<3 599>
OPERATION DE FINANCEMENT		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		64
Remboursement d'emprunts	<1 154>	<1 350>
Intérêts financiers nets versés	<594>	<685>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	<1 748>	<1 971>
VARIATION DE TRESORERIE	862	<892>
Incidences des variations de taux de change	<512>	91
TRESORERIE A L'OUVERTURE	24 886	25 678
TRESORERIE A LA CLOTURE	25 236	24 886



6 Principales méthodes comptables

6.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice au 31 décembre 2017 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

6.2 Jugements et estimations

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les informations sur les principales hypothèses relatives aux estimations et les jugements exercés dans l'application des méthodes comptables, dont l'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers est significatif, sont décrites dans les notes suivantes :

- Dépréciation des actifs incorporels (note 6.7)
- Estimation de la valeur recouvrable des reports déficitaires activés (note 6.20)
- Estimation de la valeur recouvrable des stocks (note 6.10)
- Estimation des engagements de retraite (notes 6.15 et 10.11)

6.3 Préparation des états financiers

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la Direction d'exercer des jugements, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un effet sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.



- étalée sur la période de l'accord pour les obligations de performance relatives à des licences octroyant un droit d'usage aux bénéficiaires ou relatives à des développements spécifiques ne pouvant pas être dissociés d'une telle licence en l'absence de fonctionnalité propre.

Sur la base des travaux actuels, le Groupe n'attend pas d'impact majeur sur la lecture des comptes présentés.

- IFRS 9 - Instruments financiers.

La norme remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et traite de la classification et de l'évaluation, ainsi que de la dépréciation et la comptabilité de couverture des actifs et passifs financiers. La nouvelle norme est applicable à compter du 1er janvier 2018. Une application anticipée est autorisée.

Le Groupe prévoit d'appliquer la norme IFRS 9 dans ses comptes consolidés à partir du 1er janvier 2018.

Nouvelles Normes et interprétations d'application non encore adoptées par l'Europe mais applicables par anticipation au 31 décembre 2017 :

- IAS 12 traite de la comptabilisation et de l'évaluation des impôts différés, actifs ou passifs.

Les amendements publiés visent à clarifier les dispositions concernant la comptabilisation des actifs d'impôts différés relatifs aux instruments de dette évalués à la juste valeur, afin de répondre à la diversité de la pratique,

Sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne, ces amendements s'appliquent à compter du 1er janvier 2017.

IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

Sous réserve de son adoption par l'Union Européenne, IFRIC 23 s'applique à compter du 1er janvier 2019.

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2017 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

- IFRS 16 - Contrats de location

Cette norme représente une évolution majeure dans la comptabilisation des contrats de location et prévoit un modèle unique de comptabilisation chez le preneur qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs pour tous les contrats de location à l'exception de ceux d'une durée inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur.



qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

6.5 Conversion des opérations en devises étrangères

Les opérations incluses dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évaluées en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle). La monnaie fonctionnelle du Groupe et la monnaie de présentation de ses états financiers sont l'euro.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les périodes de 12 mois closes au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 sont les suivants :

Taux de clôture	31/12/2017	31/12/2016	Taux moyen	31/12/2017	31/12/2016
Livre Sterling	1,1271	1,1680	Livre Sterling	1,1414	1,2212
Dollar Hong kong	0,1067	0,1223	Dollar Hong kong	0,1136	0,1164
Yen	0,0074	0,0081	Yen	0,0079	0,0083
Yuan chinois	0,1281	-	Yuan chinois	0,1311	-
Dollar US	0,8338	0,9487	Dollar US	0,8855	0,9037

6.6 Présentation de l'état de la situation financière

L'état de la situation financière présente les actifs et passifs du Groupe en fonction de leur caractère courant ou non-courant. Un actif ou un passif est considéré comme courant lorsque le groupe s'attend à réaliser cet actif ou à régler ce passif dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice.

6.7 Immobilisations incorporelles et goodwill

Acquisitions réalisées à partir du 1er janvier 2010

Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est déterminé comme la juste valeur de la contrepartie transférée à la date d'acquisition, augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque acquisition, le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans les actifs nets identifiables. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.



Compte tenu du nombre important des projets de développement et de la difficulté d'identifier par projets les dépenses transversales, le Groupe considère que les critères d'activation ne sont pas remplis.

Le montant des frais engagés sur l'exercice 2017 s'élève à 5 366 k€.

Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels, brevets et licences acquis dans le cadre de l'activité courante sont enregistrés en immobilisations incorporelles.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel sauf si cette durée d'utilité est indéfinie. Le goodwill et les actifs incorporels dont la durée d'utilité est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins à chaque date de clôture. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée.

Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la nature de la durée d'utilité, d'indéterminée à finie, est comptabilisé de manière prospective. Les autres actifs incorporels sont amortis à partir de la date à laquelle ils sont prêts à être mis en service. Les durées d'utilité estimées pour les logiciels, brevets et licences sont comprises entre 3 à 5 ans en mode linéaire, à l'exception du logiciel SAP pour lequel la durée a été portée à 6 ans en 2014.

6.8 Immobilisations corporelles

Actifs en pleine propriété

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs acquis dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisés pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location au commencement du contrat, diminuée du cumul des amortissements



Le goodwill est soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue, et dans tous les cas au moins une fois par an. De telles circonstances incluent des changements significatifs, défavorables et présentant un caractère durable de l'environnement économique ou des hypothèses et objectifs mis en avant lors de l'acquisition.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat (dans la rubrique « Autres charges »).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette unité génératrice de trésorerie (ou ce groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des placements détenus par le Groupe jusqu'à leur échéance et des créances comptabilisées à leur coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial des actifs financiers (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale) lorsque l'effet est significatif.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux avant impôt, qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de flux de trésorerie largement indépendants, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Le Groupe réalise des tests de dépréciation du goodwill au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, qui représente le plus petit niveau dans l'entité auquel les opérations sont gérées par le management, afin d'apprécier le retour sur investissement.

Reprise de la perte de valeur

Une perte de valeur, constatée sur des prêts et créances ou des placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés à leur coût amorti, est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Les pertes de valeur comptabilisées au titre du goodwill sont irréversibles.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.



et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur (possèdent notamment un historique attestant de la régularité de la progression de leur performance).

Instruments financiers dérivés

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux de change.

6.12 Capital

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

Actions propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres dans la réserve pour actions propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est présenté en prime d'émission.

6.13 Dettes financières

Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont reconnus, à l'origine, à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables, le cas échéant. Après la reconnaissance initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'actualiser exactement les flux de trésorerie futurs jusqu'à leur échéance, de façon à obtenir la valeur nette de la dette à la date de reconnaissance initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif d'une dette financière, les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des échéances de remboursement contractuelles.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement attribuables à la mise en place d'une ligne de crédit. Les coûts de transaction incluent les honoraires et commissions payés aux agents et aux conseils. Ils n'incluent pas l'allocation des frais administratifs et les frais de siège.



Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- Les régimes à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur lorsque l'obligation juridique ou implicite de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues ;
- Les régimes à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations.

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi, incluant les régimes de retraite, est calculée séparément en estimant le montant des avantages futurs auxquels les employés ont droit au titre des services rendus dans la période en cours et dans les périodes passées. Ce montant est actualisé afin de calculer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est un indice composé d'obligations de première catégorie d'entreprises industrielles et commerciales de la zone Euro avec une échéance supérieure à 10 ans. Le calcul est réalisé annuellement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses retenues pour la France sont les suivantes

Taux d'augmentation des salaires :	1% constant
Convention collective :	Métallurgie
Initiative de départ :	Salarié
Méthode de calcul :	Prospective prorata temporis
Taux d'actualisation :	1,29% (0% au-delà)
Rotation de personnel :	5% jusqu'à 50 ans
Taux de charges sociales	47%
Age de départ :	67

Les engagements en Italie (provision TFR « Trattamento di fine Rapporto ») sont définis par la loi. Les bases de calcul sont les suivantes :

- Une dotation annuelle égale à 7,7% des salaires bruts,
- Une réévaluation des salaires de 1,8% par an

Le passif enregistré au bilan au titre des régimes à prestations définies représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des plans à prestations définies à la date de clôture, ajustée des gains et pertes actuariels. Lorsque les droits des employés augmentent (ou sont réduits) par suite d'une modification de régime, la part de l'augmentation (ou de la diminution) liée aux services passés rendus par les employés est reconnue en charge (produit) de façon linéaire sur la durée moyenne résiduelle des plans. Lorsque les droits sont acquis immédiatement, la charge (le produit) est reconnu(e) immédiatement au compte de résultat.

Le coût des services au titre de la période et des périodes passées est présenté au compte de résultat en charges de personnel.



6.19 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier brut comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits financiers comprennent les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres charges financières comprennent les provisions pour dépréciation d'actifs financiers et les charges financières diverses.

6.20 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

La société considère que la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) n'est pas un impôt sur le résultat.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : le goodwill non déductible fiscalement, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales dès lors qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible, ainsi que la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction, qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il devient improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité



7 Evènements significatifs de l'exercice

7.1 Faits marquants

L'année 2017 a été marquée par l'ouverture d'un site d'assemblage à Shenzhen en Chine appelé MVG China et filiale directe de notre filiale basée à Hong Kong. Depuis ce site, le nouveau produit « Minilab » y est intégré en utilisant des ressources locales en ingénierie mécanique et en intégrant les sous-systèmes en hyperfréquence conçus et réalisés depuis la filiale française Microwave Vision Industries SAS.

Dans le cadre de la défense de ses brevets, le groupe Microwave Vision SA a conclu le 8 Mars 2017 un accord stratégique d'échange de propriété intellectuelle avec la société ETS-Lindgren. Cet accord préserve les intérêts des deux parties et a mis fin, de facto, aux procédures juridiques qui les opposaient aux Etats-Unis.

Des déménagements ont été réalisés pour certaines de nos filiales, Orbit Advanced Technology, Orbit FR Europe, GmbH et MVG Industries pour l'établissement de Brest.

MVG Industries, SAS a également signé un nouveau bail durant l'exercice 2017, le déménagement aura lieu en 2018.

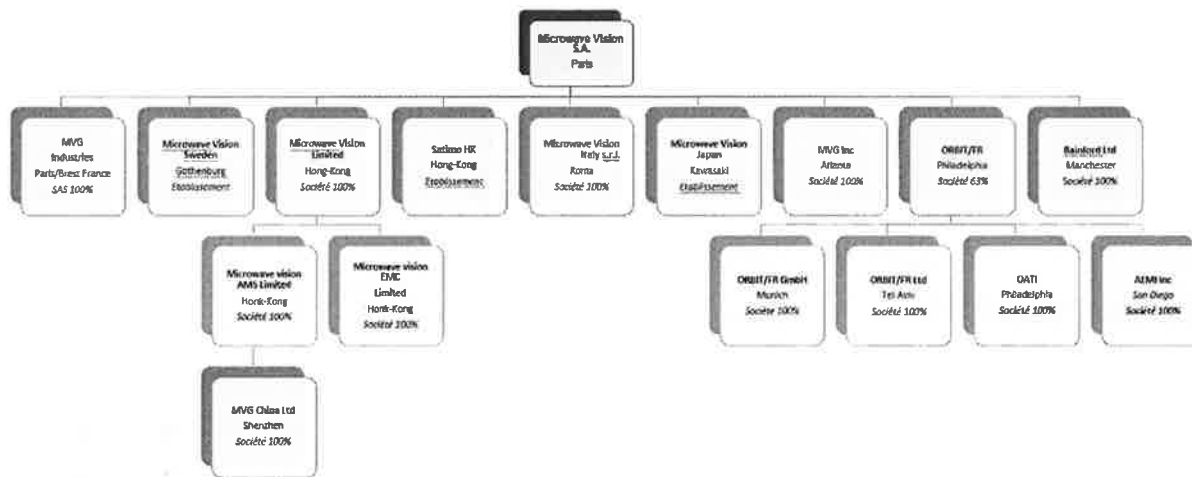
7.2 Evènements postérieurs à la clôture

Dans le cadre d'un chantier de simplification juridique, le Groupe Microwave Vision SA a procédé au rachat des titres d'Orbit/FR détenus par les actionnaires minoritaires de cette dernière. Cette opération d'acquisition, soumise aux lois de l'État du Delaware (Etats-Unis), a pris la forme d'une « *Statutory Reverse Merger* », conduisant au rachat en numéraire des actionnaires minoritaires d'Orbit/FR. Cette opération a été réalisée conformément aux termes et conditions d'un "*Agreement and Plan of Merger*" en date du 29 mars 2018 et est effective depuis le 6 avril 2018 suite au dépôt d'un certificat de fusion effectué le 5 avril 2018 auprès de l'Etat du Delaware. Orbit/FR est depuis détenue à 100% par Microwave Vision SA.



8.2 Organigramme

L'organigramme du groupe MVG au 31 décembre 2017 se présente de la façon suivante :



8.3 Liste des sociétés consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation au 31/12/2017 sont présentées ci-dessous :

Entités	Activité	Siège social	Méthode de consolidation 31/12/2017	Méthode de consolidation 31/12/2016	% de contrôle au 31/12/2017	% de contrôle au 31/12/2016	% d'intérêts au 31/12/2017	% d'intérêts au 31/12/2016
MICROWAVE VISION SA	Holding / Distribution / Fabrication		Entité consolidante					
MVG INDUSTRIES	Fabrication / R&D	Paris/Brest	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
MICROWAVE VISION ITALY S.R.L	Fabrication / R&D	Roma	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
MVG INC	Distribution / Maintenance	Atlanta	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
MICROWAVE VISION EMC	Distribution / Maintenance	Hong-Kong	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
MICROWAVE VISION AMS	Distribution / Maintenance	Hong-Kong	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
MICROWAVE VISION Limited	Holding	Hong-Kong	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
RAINFORD LTD	Fabrication	Manchester UK	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Sous Groupe ORBIT (*)	Fabrication / Distribution	Horsham USA	Intégration Globale	Intégration Globale	63,00%	63,00%	63,00%	63,00%
MICROWAVE VISION CHINA	Fabrication / Distribution / Maintenance	Chine	Intégration Globale	-	100,00%	-	100,00%	-

(*) composé de : Orbit/FR Europe, GmbH – Orbit/FR Engineering, Ltd – Advanced ElectroMagnetic, Inc – Orbit Advanced Technologies, inc



SOUS-GROUPE ORBIT

Le sous-groupe ORBIT est constitué de 5 entités :

- Une holding ORBIT FR Inc. située à Warminster aux Etats-Unis et qui n'a aucun rôle opérationnel,
- ORBIT GmbH basée à Munich en Allemagne assure la commercialisation des produits ORBIT en Europe, ainsi que la fabrication de certains systèmes spécifiques,
- ORBIT Ltd basée à Emek Hefer en Israël assure la fabrication pour l'ensemble du groupe des positionneurs et des mâts et leur distribution pour sa région,
- ORBIT US située à Warminster aux Etats-Unis est en charge de la diffusion des produits ORBIT pour la zone Amérique. Cette entité fait également de l'intégration de matériels fabriqués en Israël,
- AEMI US basée à Otay aux Etats-Unis est l'entité du groupe qui conçoit et réalise les absorbants électromagnétiques pour toutes les sociétés du groupe.



9 Comparabilité des comptes

9.1 Changements comptables

Aucun changement comptable n'est susceptible d'affecter la comparabilité des comptes.

9.2 Variations de périmètre

Le 03 juillet 2017, le groupe a créé une nouvelle entité : MVG China.



La valeur d'usage des UGT a été estimée par la Direction sur la base des valeurs actualisées attendues, en fonction des prévisions et des projections existantes des flux de trésorerie avant impôts, déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) sur une période de 4 ans. Un taux d'actualisation, après impôt, est appliqué. La valeur terminale a été évaluée sur la base du dernier free Cash-flow (année 2021) actualisé à l'infini tels que définis dans les business plans de l'entreprise.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs nets (y compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

A la suite de la réalisation du test de dépréciation des écarts d'acquisitions, aucune perte de valeur n'a été constatée au 31/12/2017.

10.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclassements	31/12/2017
Frais de recherche et développement	808				<34>	774
Concessions, brevets, licences	2 785	34		<0>	34	2 852
Autres Immobilisations Incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	115	334				448
Valeurs brutes	3 708	367		<0>		4 074
Frais de recherche et développement	<775>					<775>
Concessions, brevets, licences	<2 174>	<295>				<2 469>
Autres Immobilisations Incorporelles						
Amortissements et dépréciations	<2 949>	<295>			0	<3 244>
Frais de recherche et développement	33				<34>	<1>
Concessions, brevets, licences	611	<262>		<0>	34	383
Autres Immobilisations Incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	115	334				448
Valeurs nettes	758	72		<0>	0	830



En milliers d'euros	31/12/2015	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclassements	31/12/2016
Installations techniques, mat. & out.	14 651	1 294	<100>	260	756	16 861
Autres immobilisations corporelles	4 556	1 269	<63>	143	<0>	5 904
Immobilisations corporelles en cours	794	962			<781>	975
Valeurs brutes	20 001	3 526	<163>	402	<25>	23 740
Installations techniques, mat. & out.	<9 654>	<1 777>	72	<143>	1 705	<9 797>
Autres immobilisations corporelles	<1 181>	<433>	62	<72>	<1 702>	<3 325>
Immobilisations corporelles en cours						
Amortissements et dépréciations	<10 835>	<2 210>	134	<215>	3	<13 123>
Installations techniques, mat. & out.	4 997	<483>	<28>	117	2 461	7 063
Autres immobilisations corporelles	3 375	836	<1>	71	<1 702>	2 579
Immobilisations corporelles en cours	794	962			<781>	975
Valeurs nettes	9 165	1 316	<29>	188	<23>	10 618

10.4 Immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Participations dans les sociétés non consolidées	30	30
Autres actifs financiers	971	633
Total	1 002	663

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement aux dépôts et cautionnements.

Aucune dépréciation n'a été enregistrée.

10.5 Autres actifs long terme

Les autres actifs long terme sont constitués essentiellement de frais d'émission d'emprunt.



10.7 Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients - valeur brute	29 047	31 052
Provision pour dépréciation des créances clients	<296>	<252>
Clients et comptes rattachés	28 751	30 800
Avances et Acomptes versés	113	344
Comptes courants débiteurs	19	104
Créances sociales et fiscales	1 386	1 127
Charges Constatée d'avance	244	248
Débiteurs divers	533	983
Autres actifs courants	2 295	2 806
Total	31 046	33 606

Les dépréciations ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2016	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	31/12/2017
Dépréciation des clients	<252>	<73>	1	28	<296>
Total	<252>	<73>	1	28	<296>



10.10.2 Capital Potentiel

La situation des titres donnant accès au capital existant au 31 décembre 2017 peut se présenter comme suit :

	BSA
Date de l'assemblée générale	06/06/2014
Date du conseil d'administration	18/07/2014
Nombres de titres émis	310 000
Nombre de bénéficiaires	34
Prix d'exercice	13,5
Date limite d'exercice	18/07/2019
Nombre de titres en circulation au 31/12/2016	310 000
Nombres de titres exercés sur la période	0
Nombre de titres en circulation 31/12/2017	310 000

Principales caractéristiques des 310 000 Bons de souscription d'actions :

- Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action ordinaire de la société Microwave Vision SA d'une valeur nominale de 0,20 euros ;
- Prix unitaire d'émission des BSA : 0,67 euros ;
- Prix unitaire de souscription de l'action : 13,50 euros ;
- Délai d'exercice : 18 juillet 2019.

La norme IFRS2 prévoit, entre autres, que toutes les transactions réglées en instruments de capitaux propres devront être reflétées dans les états financiers au moment où le service correspondant est rendu.

La société a procédé à la valorisation de ces instruments en retenant le modèle de Black & Scholes et aucun impact n'a été constaté au compte de résultat de l'exercice.



10.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2016	Dotations	Reprises utilisées	Impact réserves	Ecart de conversion	31/12/2017
Provisions pour avantages au personnel	793	101		0		896
Total engagements envers le personnel	793	101		0		896
Provisions pour garanties	791	285	<238>		<87>	752
Total Provisions courantes	791	285	<238>		<87>	752
Total	1 585	386	<238>	0	<87>	1 648

Les provisions pour avantages au personnel représentent la provision pour indemnités de départ à la retraite pour les activités du Groupe situées en France et en Italie.

Les hypothèses retenues et les modalités de calcul sont présentées en note 6.15.

10.12 Impôts différés

Les impôts différés actif et passif retraités dans les comptes consolidés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Impôts différés actifs	3 221	4 041
Impôts différés passifs		
Impôts différés nets	3 221	4 041

Ces impôts différés sont détaillés dans la note 10.23.2.

10.13 Emprunts et dettes financières diverses

10.13.1 Emprunts et dettes financières

La variation des emprunts et dettes financières s'analyse comme suit au 31/12/2017 :

Dettes financières (en milliers d'euros)	31/12/2016	Flux de trésorerie		Variations non cash				31/12/2017
		Emissions d'emprunt	Remboursements d'emprunts	Acquisition/Cession	Effet de change	Reclassement	Juste valeur	
Emprunts obligataires	4 000							4 000
Emprunts auprès des états de crédit	2 115		<1 081>					1 035
Autres emprunts	839		<101>		<2>	<122>		615
Intérêts courus	13		<4>					10
Total dettes financières	6 968	0	<1 186>	0	<2>	<122>	0	5 659



10.14 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs	11 131	10 486
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 098	345
Dettes sociales	2 282	1 951
Dettes fiscales	1 407	1 533
Produits constatés d'avance	5 941	7 955
Autres dettes	69	40
Total	21 928	22 310

10.15 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La catégorisation des actifs et passifs financiers est la suivante :

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêt, créances et dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	1 002			1 002		
Autres actifs long terme	49			49		
Actifs non courants	1 050			1 050		
Créances clients	28 751			28 751		
Trésorerie	25 236	25 236				
Actifs courants	53 987	25 236		28 751		
Actif	55 037	25 236		29 801		
Dettes financières à long terme	4 735				4 735	
Passif non courant	4 735				4 735	
Dettes financières à court terme	924				924	
Dettes fournisseurs	11 131				11 131	
Passifs courants	12 055				12 055	
Passif	16 790				16 790	



10.18 Achats consommés

Les achats consommés se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Achats matières premières et autres approvisionnements	<21 665>	<19 512>
Variation de stocks matières premières et autres approvisionnements	1 518	796
Achats marchandises	<57>	<29>
Autres achats consommés	<6 000>	<5 765>
Total	<26 204>	<24 511>

10.19 Charges externes

La ventilation des charges externes est présentée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Locations et charges locatives	<2 272>	<2 108>
Entretiens et réparations	<321>	<216>
Primes d'assurance	<462>	<347>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	<2 193>	<1 975>
Energie	<741>	<900>
Publicité	<572>	<651>
Transports	<2 089>	<1 961>
Déplacements, missions	<3 483>	<3 138>
Frais postaux	<381>	<336>
Services bancaires	<168>	<259>
Total	<12 681>	<11 891>



10.22 Résultat Opérationnel courant

La répartition du résultat opérationnel courant par secteur d'activité est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
BU AMS	3 423	3 021
BU EMC	835	582
BU EIC	147	115
Total	4 405	3 718

10.23 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants se composent des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Produits sur opérations de gestion	46	125
Produits de cessions d'immobilisations	8	30
Autres produits exceptionnels	25	
Total produits opérationnels non courants	79	155
Charges sur opérations de gestion	<3>	<43>
VNC Immobilisations corporelles cédées	<64>	<29>
Honoraires juridiques non récurrents	<115>	<1 798>
Autres charges exceptionnelles	<49>	
Total charges opérationnelles non courantes	<231>	<1 870>
Total autres produits et charges opérationnels non courants	<152>	<1 715>



10.25.2 Analyse de l'impôt différé par nature

La composition et l'évolution par nature de l'impôt différé actif et passif sont détaillées dans les tableaux suivants :

Impôt différé actif	31/12/2016	Par autres éléments du résultat global	Variation Impôt différé social	Par le résultat	31/12/2017
Frais sur acquisition d'immobilisations	18			<2>	16
Déficit reportable activé	1 979			<220>	1 759
Provision indemnités départ à la retraite	124	1		4	128
Plus value sur cession interne	83	<4>		<33>	47
Autres	7			<1>	6
Impôt différé social	1 848		<569>		1 279
Compensation IDA / IDP	<20>			6	<14>
Total	4 040	(4)	(569)	(246)	3 221

Impôt différé passif	31/12/2016	Par autres éléments du résultat global	Variation Impôt différé social	Par le résultat	31/12/2017
Provisions réglementées	13			0	13
Actions propres	7			<5>	2
Autres					
Compensation IDA / IDP	<20>			6	<14>
Total	(0)	-	-	1	0

Net	4 040	(4)	(569)	(247)	3 221
------------	--------------	------------	--------------	--------------	--------------



11 Risques

11.1 Risques de marché et instruments financiers

11.1.1 Risque de taux

Le Groupe est exposé à des risques de taux. Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués d'emprunts bancaires et de découverts auprès des banques et de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe détient des actifs et passifs financiers tels que des créances et dettes commerciales qui sont générées par ses activités.

La dette du Groupe, à l'exception de l'emprunt obligataire, est souscrite à taux variable. Néanmoins, ces emprunts ont fait l'objet d'un swap de taux afin de se couvrir contre le risque de taux.

11.1.2 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change transactionnel principalement sur les devises suivantes : le dollar américain, le dollar Hongkongais, le Shekel, le Yen, la livre et le Yuan. Ce risque de change transactionnel correspond aux variations de change qui affectent les transactions enregistrées en résultat opérationnel (flux de chiffre d'affaires, flux des coûts des achats de matières, flux des coûts liés aux taux horaires des salaires).

Le groupe n'a pas recours aux instruments dérivés pour couvrir son risque de change.

11.1.3 Risque de liquidité

Le Groupe n'a pas d'échéances de remboursement significatives à court et moyen terme au titre de son endettement qui ne seraient pas couvertes par la trésorerie.

11.1.4 Risque de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Risque clients

Le Groupe réalisant la majeure partie de son chiffre d'affaires avec de grands groupes industriels français et étrangers de renom, il est peu confronté à des problèmes d'insolvabilité de ces clients. On



12 Autres informations

12.1 Effectif moyen

Sur l'exercice 2017, l'effectif salarié moyen est de 352 salariés toutes entités confondues comparé à 341 salariés sur l'exercice 2016.

12.2 Engagements hors-bilan

La répartition des engagements hors bilan est la suivante :

Nantissement de fonds de commerce : 5 300 000€ (soit 2 650 000€ auprès du CIC et 2 650 000€ auprès de la Société Générale, montant garanti à l'origine, dans la limite de la dette restant due, au 31/12/2017, la dette s'élève à 107 000€

Nantissement de compte bancaire rémunéré (compte à terme) : 402 000€

Nantissement de 95.1% des actions composant le capital social de MVG Industries en garantie de l'emprunt CIC / Société Générale.

Dans le cadre du déménagement de l'usine de la société Rainford Ltd en Angleterre, MVG Holding s'est portée garante auprès des propriétaires du respect par la société Rainford Ltd des obligations résultant du bail et s'engage à indemniser les propriétaires en cas de manquement par Rainford Ltd de ses obligations, voire à se substituer à cette dernière en concluant un nouveau bail avec les propriétaires aux mêmes termes et conditions que le bail conclu,

Garantie d'instruments financiers portant sur les cautions marchés étranger : 1 000 000 €.

Caution solidaire de personne morale appartenant au groupe au profit de la Société Générale.

Les partenaires financiers ont émis dans le cadre de contrats commerciaux, des cautions et/ou garanties dont la répartition est la suivante :

- Caution marché étranger restitution d'acompte (en Euro) : 1 999 704€
- Caution marché étranger restitution d'acompte (en USD) : \$55 500
- Garantie de soumission marché (en QAR) : 30 000QAR (équivalent 6 855,61€)



12.4 Parties liées

Il n'existe pas d'entreprise associée ou de coentreprise. Les principaux dirigeants de Microwave Vision SA sont :

Philippe GARREAU (Président directeur général)

Arnaud GANDOIS (Directeur général délégué)

Luc DUCHESNE (Directeur général délégué)

Gianni BARONE (Directeur commercial)

Eric BEAUMONT (Directeur de la stratégie)

Olivier GURS (Directeur financier)

12.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires relatifs aux prestations des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2017 s'élèvent à 272 K€ dont 237 k€ pour l'audit des comptes de l'exercice et 35k€ pour d'autres services.